



L'UFMICT-CGT APPELLE À LA GRÈVE NATIONALE DES MERM le 11 janvier 2022, dans tous les territoires

Les centaines ou milliers de courriers reçus par Monsieur Véran, ministre de la Santé, montrent une nouvelle fois la détermination des MERM (Manipulateurs en ElectroRadiologie Médicale).

ILS MÉRITENT UNE RÉPONSE !

Les MERM n'attendent pas un cadeau du Père Noël, mais un versement légitime de la prime Veil qui leur est due et la modification du décret n°2020-369 du 30 mars 2020 en leur faveur.

Les MERM sont des soignants actifs et très en colère. Ils et elles sont indispensables au service de santé ; pas de diagnostic et pas de traitement spécifique sans les MERM.

Toujours mal payé-e-s car le Ségur n'a pas répondu à leurs attentes légitimes, elles et ils sont mal mené-e-s au quotidien dans leur exercice professionnel.

UN RAPPORT DE L'IGAS, CELA NE SUFFIT PAS !

Ce rapport montre que les effectifs de MERM sont nationalement très insuffisants au regard de l'offre de soins pour les usagers. Même avec une augmentation nette des étudiants en formation, le sous-effectif national va se faire ressentir pendant 5 à 10 ans, soit, au quotidien, 5 à 10 ans de galère pour les MERM et pour les patients pris en charge.

La recommandation n°13 du rapport commandé par Monsieur Véran lui-même, préconise le versement de la prime Veil parmi d'autres mesures d'attractivité.



Le rapport IGAS renforce les revendications des MERM qui se sont mobilisés en masse en 2019 et en 2020. Les MERM revendiquent :

- ▶ La protection des femmes enceintes dans les services de radiologie, en application de la réglementation très stricte à ce sujet. Monsieur Véran sait peut-être que des MERM enceintes sont contraintes de travailler dans les rayons X et dans les champs magnétiques intenses, mettant en danger leur enfant, parce qu'il y a des sous-effectifs ? Les femmes enceintes possèdent pourtant, au regard de la loi, un statut de salariée protégée ; le dénier pour raison de service et c'est inacceptable !
- ▶ Une réponse concrète quant à l'utilisation exclusive des machines d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique. L'arrêt des embauches d'aides-soignants pour prêter main forte au MERM en sous-effectif par respect de la profession strictement réglementée.
- ▶ Une réponse concrète à la revendication d'un effectif normé selon les spécificités des services, pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients et des personnels. Partout, les MERM travaillent en sous-effectif, dans de mauvaises conditions et continuent d'engager pénalement leurs responsabilités professionnelles au quotidien.
- ▶ Une réponse concrète pour la majoration du taux horaire de dimanche, fériés, nuit à partir de 21h, gardes et astreintes. L'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés n'a pas été revalorisée depuis l'arrêté du 16 novembre 2004 ; elle est fixée à 44,89 Euros, c'est plus qu'insuffisant ! Les MERM attendent des réponses concrètes à leurs revendications de la part de Monsieur le Ministre de la santé.

NOUS DEMANDONS :

- ▶ **Des augmentations de salaire, car celles du Ségur ne sont pas à la hauteur des revendications légitimes portées par les MERM, que l'on soit en catégorie A ou en catégorie B.**
L'Ufmict-CGT revendique 1,8 x SMIC en début de carrière, à la hauteur du niveau d'étude et le doublement du salaire sur la carrière. Actuellement, un MERM, en sortant de l'école, est sous-payé par rapport à ses responsabilités. Les maigres revalorisations sont déjà gommées par l'augmentation du coût de la vie (carburant, énergie, alimentation...).
- ▶ **Le versement de toutes les primes existantes à l'ensemble des MERM :**
 - ▶ prime Veil de 90 euros ; le rapport IGAS demande de supprimer la différence de rémunération entre les infirmier-e-s et les MERM (recommandation n°13 du rapport IGAS). Stop aux injustices !
 - ▶ prime tutorat à tous les MERM puisque nous encadrons toutes et tous des étudiants.
 - ▶ prime Buzyn à tous les MERM puisque nous intégrons tous des urgences dans nos programmes.
 - ▶ L'intégration de l'ensemble des primes au salaire lors du calcul de la pension de retraite à taux plein à 57 ans et le maintien des régimes spéciaux.
- ▶ **La hausse du point d'indice pour tous les fonctionnaires, tellement indispensables à la société.**
- ▶ **La revalorisation des primes et indemnités de nuit et jours fériés.**
- ▶ **La reconnaissance de la pénibilité et des risques professionnels par le départ anticipé à la retraite à 57 ans. Le recrutement immédiat de MERM sur des emplois pérennes et l'arrêt des emplois précaires.**
- ▶ **La protection systématique des MERM enceintes dans l'ensemble des services d'imagerie médicale.**
- ▶ **L'application d'un effectif normé selon les spécificités des services pour garantir la sécurité des patients et personnels et la qualité des soins.**
- ▶ **L'utilisation exclusive, par les MERM, des machines d'imagerie médicale à visée diagnostique ou thérapeutique.**
- ▶ **La formation initiale incluant les évolutions technologiques et l'accès au grade master avec un salaire du niveau ingénieur pour les pratiques spécialisées et avancées.**
- ▶ **L'attribution de moyens financiers affectés à l'amélioration des conditions de travail et à la garantie de sécurité de tous,**
- ▶ **Le Financement de la Sécurité Sociale à hauteur des besoins.**

Bulletin de contact et de syndicalisation Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :Prénom :
Adresse :
Code Postal :Ville :
E-mail :

